

À quoi servent tes frais de participation ?

Un engagement bénévole avec le SCI Suisse coûte de l'argent. Ci-après, nous voulons expliquer à quoi sert cet argent.

Le SCI Suisse est une organisation certifiée à but non lucratif. Pour organiser des engagements bénévoles, placer des bénévoles, ainsi que pour la préparation et le suivi des bénévoles et des coordinateurs·trices des chantiers, nous dépendons des frais de participation, des cotisations des membres et des dons. Les frais de participation ne couvrent qu'une petite partie des dépenses réelles. Le SCI Suisse est principalement soutenu par ses membres de longue durée et ses donateurs·trices ainsi que par des subventions de l'État. Lors de la réalisation des projets (chantiers, interventions de longue durée, etc.), les partenaires de projet locaux fournissent en outre un important travail personnel.

Pour quoi le SCI Suisse dépense-t-il de l'argent ?

Un principe fondamental de la collaboration avec les organisations partenaires internationales est que les frais de participation restent dans le pays de résidence des participant·e·s. Ainsi, l'argent que les participant·e·s au programme domicilié·e·s en Suisse versent au SCI Suisse est notamment utilisé pour réaliser ici en Suisse un programme d'échange pour les participant·e·s de l'étranger et de Suisse. De même, l'argent des participant·e·s internationaux·les au programme reste dans leur pays de résidence et profite ainsi aux participant·e·s suisses et étranger·e·s. Il s'agit là d'une des particularités : Nous ne permettons pas seulement aux bénévoles domicilié·e·s en Suisse de s'engager en Suisse ou à l'étranger, mais nous offrons également aux participant·e·s d'autres pays la chance de vivre une expérience similaire en Suisse. En bref, il s'agit de permettre au plus grand nombre possible de personnes, quelle que soit la nationalité, de faire un échange interculturel.

Concrètement, les dépenses du SCI Suisse sont réparties entre les parties suivantes :

- Assurance, séminaire de préparation et évaluation de l'engagement bénévole pour les participant·e·s résidant en Suisse.
- Frais de placement et d'assistance : salaires du personnel, loyer du bureau, frais de matériel, de téléphone et de port (bureau de Berne).
- Le SCI Suisse travaille avec un minimum absolu de personnel rémunéré. Cinq employées à temps partiel (un poste à 60%, deux postes à 65%, un poste à 70% et un poste à 80%) travaillent au bureau de Berne. Un·e à deux volontaires européen·ne·s effectuent également un stage d'un an dans notre bureau (European Voluntary Service - EVS). Il est important de mentionner ici le soutien moral et financier des nombreux·ses bénévoles, qui n'est pas exprimé en argent et qui soutient fortement le SCI Suisse. Le comité du SCI, qui porte l'essentiel de l'organisation, fournit également de nombreuses heures de bénévolat.

Comment le SCI Suisse est-il financé ?

Les cotisations de membre des participant·e·s résidant en Suisse représentent une fraction du financement du SCI Suisse. Les cotisations des membres constituent une part précieuse de notre financement. Ces revenus ne couvrent cependant pas entièrement nos dépenses, de

sorte que le SCI Suisse dépend également des subventions de la Confédération (Office fédéral des assurances sociales OFAS) ainsi que des dons.

Que reçoivent les participants dans leur pays d'accueil ?

Pour certain·e·s participant·e·s, le fait que les frais de participation des volontaires résidant en Suisse restent en Suisse est très inquiétant et la question surgit de savoir quelles garanties le SCI Suisse peut donner que les moyens nécessaires seront mis à disposition dans le pays d'accueil.

Le SCI Suisse et ses organisations partenaires offrent :

- Hébergement simple (auberge de jeunesse, tente, chambre à plusieurs lits, dortoir, etc.)
- Nourriture simple (cuisiner soi-même, cuisine de camping)
- Lettre d'invitation pour les visas, si nécessaire
- Préparation et évaluation de la mission
- Adhésion d'un an au SCI Suisse (y compris la newsletter du SCI, réduction sur les frais de séminaire, etc.)
- Assurance complémentaire en cas d'accident, de maladie et de responsabilité civile pendant la mission

À titre de comparaison, nous avons établi une liste de tes frais de subsistance en Suisse par mois si tu vis chez tes parents :

Nourriture et loyer :	CHF	600
Assurance, caisse maladie :	CHF	250
Argent de poche :	CHF	200
Vêtements :	CHF	70
Frais de transport :	CHF	150
Extras (par ex. vacances) :	CHF	100
Total par mois :	CHF	1'370

Comme tu peux le constater, les frais de participation à un chantier d'une à trois semaines ou à une mission de longue durée sont faibles par rapport au coût de la vie.

Pour que nous puissions continuer à offrir un travail et une organisation de qualité pour les chantiers et autres projets de bénévolat, les frais de participation sont indispensables.

De plus, l'importance de l'engagement bénévole de très nombreuses personnes que tu rencontreras par exemple lors des séminaires ne peut pas être exprimée en argent - elle n'a pas de prix !

„Volunteers are not paid in money, they are paid in smiles“